



Institut des Sacrés-Cœurs

Place Albert 1^{er} - Rue T. Delbar 9 - 1410 Waterloo

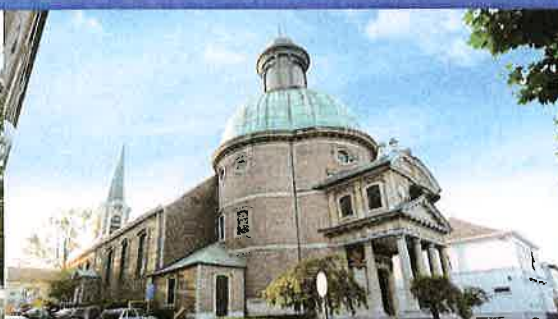
Tél : 02 354 01 86 - 02 354 53 06



RENTREE SCOLAIRE 2026-2027

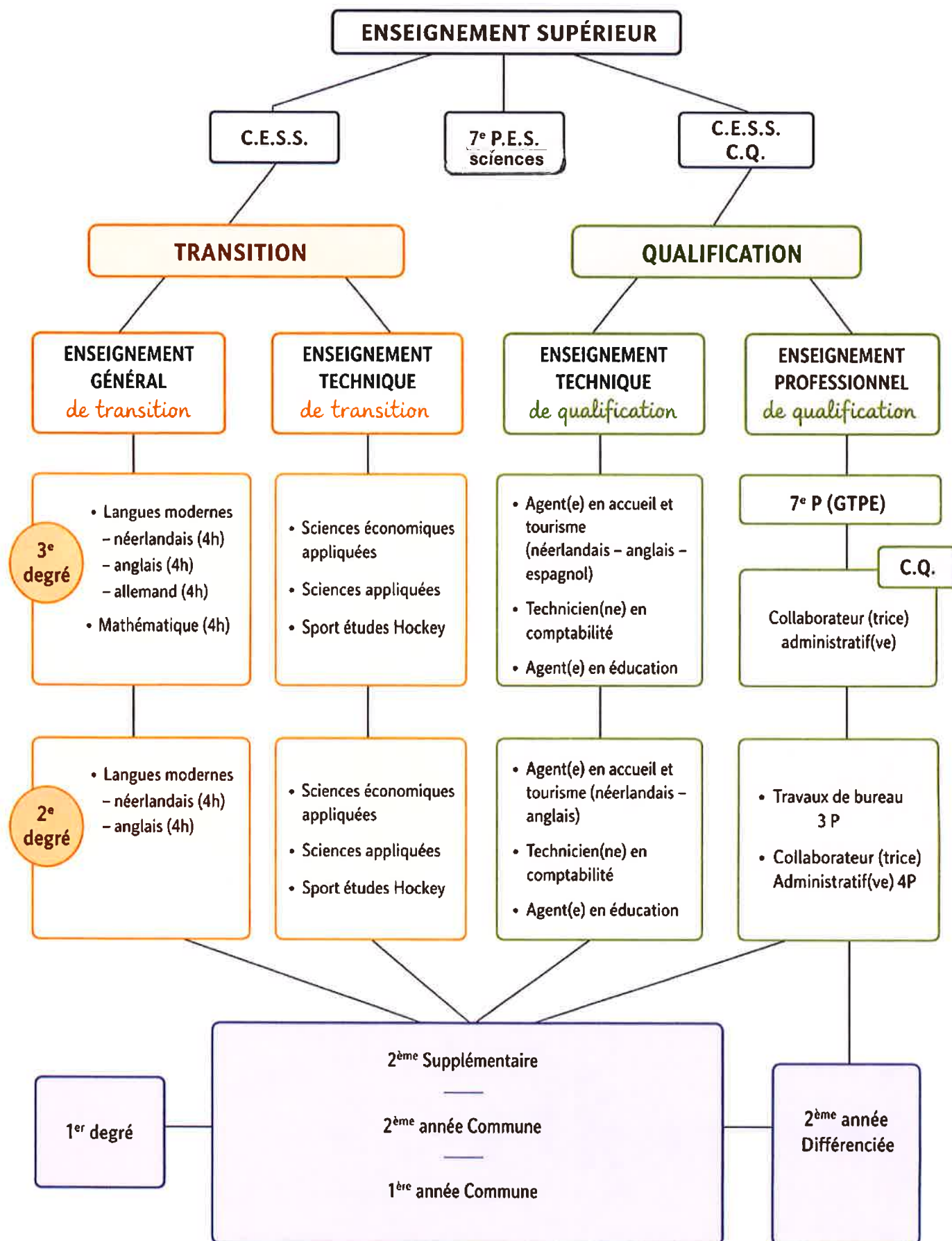
A lire attentivement

Site de l'école : www.sacrescoeurs.be ou scannez le QR code :





Institut des Sacrés-Cœurs



DISPOSITIONS DE RENTREE
Année scolaire 2026/2027

CONFIRMATION D'INSCRIPTION POUR LES ELEVES DE L'ECOLE

En avril/mai, il vous a été demandé de compléter le document de réinscription de votre enfant. Il va de soi que si cela n'a pas été fait, nous ne pourrons pas vous garantir une réinscription dans l'option de votre choix.

Dès réception du bulletin de votre enfant, si vous désirez modifier le choix d'option suite à une attestation B ou C, nous vous demandons de prévenir le secrétariat avant le 10 juillet.

En cas d'échec à la 2^{ème} session, il est impératif de modifier la grille-horaire et la remettre au secrétariat.

SECONDE SESSION 24 AOÛT ET 25 AOÛT 2026

- L'horaire de la seconde session sera affiché dans le hall et dans smartschool à partir du 17 août 2026.
- Résultats affichés dans le hall le 26 août à partir de 16h. **Ils ne seront pas communiqués par téléphone !**
- Travaux de vacances : l'élève prendra contact lors de la remise du dernier bulletin avec le professeur concerné afin d'avoir toutes les informations concernant le travail.
Les travaux sont à remettre au secrétariat à partir du **17 août jusqu'au 24 août au plus tard sans exception sous enveloppe à l'attention du professeur.**
La vérification orale de ces travaux se déroulera du 25 août au 11 septembre selon l'horaire fixé par le professeur.
- Procédure de recours : si vous désirez introduire un recours interne contre la décision du conseil de classe, elle est disponible via smartschool, voir carnet de communication.

ORGANISATION DE LA RENTREE

* Rentrée des classes :

Lundi 24 août :

- 1^{ère} Commune : découverte de l'école.
De 10h00 à 12h00 : **accueil par la direction et le/la titulaire (Site « St Joseph »)**
- 2^{ème} et 3^{ème} degrés : 2^{ème} session

Mardi 25 août :

- 1^{ères} : cours normaux de 9h10 à 12h40
- 2^{èmes} : **9h10 : accueil par la direction et le/la titulaire (Site « St Joseph »)**
A partir de 10 h 00 : cours normaux jusque 12h40
- 2^{ème} et 3^{ème} degrés : 2^{ème} session

Mercredi 26 août :

- 1^{ères} et 2^{èmes} : Cours normaux de 9h10 à 12h40
- 2^{ème} et 3^{ème} degrés : Cours suspendus pour les 3, 4, 5, 6 et 7^{ème} année en raison des conseils de classes de 2^{ème} session.

Jeudi 27 août :

Accueil par la direction et le/la titulaire

(Site « St Joseph »)

1^{ère} et 2^{ème} : cours normaux de 9 h 10 à 15 h 20

3GT/TT/TQ : 08h30 Cours jusqu'à 15h20.

Accueil par la direction sous le préau (Site « Centre »)

4GT/TT : 09h00 }

4TQ : 09h30 }

3-4-5-6 et 7P : 10h00 }

5-6 GT/TT : 10h30 } Cours jusqu'à 15h20.

5TQ : 11h00 }

6TQ : 11h30 }

7 PES : 12h00 }

Vendredi 28 août :

Pour ce jour, les informations vous arriveront ultérieurement

* Du 31 au 4 septembre 2026, les cours se donneront tous les jours de 9h10 à 15h20, le mercredi de 9h10 à 12h40.

* A partir du 7 septembre 2026 jusqu'au 2 juillet 2027, l'horaire des cours est fixé : lundi, mardi, jeudi et vendredi entre 8h20 et 17h, mercredi entre 8h20 et 13h30.

* Rappel : les retenues ont lieu le mercredi de 13h00 à 15h00 et/ou les autres jours entre 15h20 et 17h (en fonction de l'horaire des élèves concernés).

RESTAURATION

La restauration débutera le jeudi 27 août 2026

Réunion d'accueil pour les parents de tous les nouveaux élèves sur le site « Centre » :

Mardi 15 septembre 2026 à 18 h 30

ISCW-INFORMATIONS PRATIQUES

Chers Parents,

Vous venez d'inscrire votre enfant dans notre établissement et nous vous remercions de l'intérêt que portez à notre Institut.

Vous trouverez, ci-dessous, les informations pratiques qui vous seront utiles avant la rentrée de votre enfant.

Permanence durant les vacances

L'école est ouverte :

- Du 6 juillet au 10 juillet 2025 de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30
- A partir du 17 août de 9h00 à 12h30 et de 13h à 15h30 (inscriptions à partir du 17 août).

Téléphone 02/354.01.86 (poste 1) – institut-secretariat@sacrescoeurs.be

Les inscriptions se prendront **uniquement sur rendez-vous**.

Les parents doivent se munir de la **carte d'identité** de leur enfant et de tous les documents relatifs au passé scolaire de leur enfant (**certificat d'études de base, bulletins, attestation de réussite, ...**)

L'élève n'acquiert la qualité d'élève régulièrement inscrit dans l'établissement que lorsque son dossier administratif est complet et qu'il s'est acquitté, le cas échéant, du droit d'inscription spécifique pour certains élèves et étudiants étrangers, dont le montant est fixé annuellement conformément aux dispositions légales, décrets et réglementaires en la matière par Arrêté de l'Exécutif.

Un droit spécifique (minerval) est exigé pour l'élève de nationalité étrangère qui a atteint sa majorité (18 ans) et qui n'obtient pas d'attestation de filiation. Le montant de ce droit d'inscription est fixé actuellement à 868 € par la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire.

Deux implantations : Entrées – Parking vélos et motos

Pour le 1^{er} degré et les 3^{èmes} GT, TT et TQ : Site Saint Joseph : l'entrée se fait par la rue Théophile Delbar 9

Pour les autres années et le professionnel : Site Albert ou Site Central qui est le site principal : l'entrée se fait par la Place Albert 1^{er}

L'accès au parking vélos et motos se fait par la rue Théophile Delbar (heures à définir avec les éducateurs).

L'Institut ne peut être rendu responsable des vols ou dégâts pouvant être occasionnés aux véhicules. Il est formellement interdit de rouler à vélo ou à vélomoteur dans l'enceinte de l'école. L'entrée ou la sortie par la grille de l'école primaire est strictement interdite.

L'horaire d'une journée :

Sonnerie à 8 h 15 :
- Pour la formation des rangs sur le site St Joseph
- Avec fermeture de la porte d'entrée sur le site Central

Cours : de 8 h 20 à 16 h 10 (ou parfois 17 h pour le degré supérieur)

Récréation : 10 h 45 – 11 h 00

Temps de midi : 12 h 40 – 13 h 35

Retard – Absence

Retard : Passage obligatoire de l'élève en cas de retard (motivé ou non) par le bureau des éducateurs.

Absence : toute absence doit être signalée le jour même par téléphone **à l'éducateur référent** (numéro que nous vous communiquerons dès la rentrée).

Le motif d'absence devra être remis à l'éducateur référent au plus tard le jour du retour à l'école.

Un certificat médical couvrant une absence de + de 3 jours doit impérativement être transmis à l'éducateur référent endéans les 4 jours.

SmartSchool : Suivi disciplinaire et pédagogique de votre enfant

Une plateforme informatique de gestion scolaire « Smartschool » est mise en place pour que les parents puissent suivre leur enfant et recevoir toutes les informations propres à l'établissement. Dès la rentrée, un code privé d'accès vous est transmis par mail. Nous vous recommandons vivement d'installer cette application sur votre téléphone ou pc.

On y trouve :

- Les informations pratiques,
- Les éphémérides (congés et dates de remises des bulletins),
- L'agenda,
- Les horaires des bilans,
- Des applications pédagogiques,
- Une messagerie interne protégée,
- Les bulletins,
- Les licenciements
- Les faits disciplinaires

Tenue vestimentaire

Pour les élèves du 1^{er} degré et 3^{ème} GT, TT et TQ :

L'école impose UN UNIFORME « CODE COULEUR »

- Pantalon, jupe ou jeans bleu
- Chemise, chemisier, polo ou t-shirt blanc ou bleu ciel
- Sweat, pull ou gilet bleu marine UNI

Pour les élèves du 3^e degré option Agent en accueil et tourisme et Collaborateur administratif

Les options liées à l'accueil ont un protocole vestimentaire plus strict à observer (exemple : les teintures capillaires voyantes sont interdites dans cette option). Les professeurs de ces options préciseront lors des cours ces restrictions.

Pour les élèves de 3^{ème} Professionnel, du 2^{ème} et 3^{ème} degrés :

L'école n'impose pas d'uniforme. Cependant, nous insistons pour que nos élèves respectent le contexte scolaire. Nous exigeons qu'ils adoptent une tenue classique !

Sont INTERDITS :

- Tenues complètes de camouflage (haut et bas style para militaire)
- T-shirts portant des inscriptions insultantes, à caractère pornographiques, racistes, ou à connotation politique
- Les vêtements dévoilant les parties intimes et/ou les sous-vêtements et/ou les épaules et/ou le nombril.
- Trainings/leggings (réservés aux cours de sport et gymnastique)
- Bracelets à pointes, à clous ou tout objet pointu ou tranchant sur les vêtements
- Pantalons « tombant sous la taille »
- Pulls et/ou hauts à trous et/ou trop courts

- Jupes et shorts trop courts, d'une manière générale, cela ne doit pas être plus court que la hauteur du genou
- Mèches de cheveux ou teintures capillaires voyantes

Le port du couvre-chef est strictement interdit au sein de l'établissement scolaire. Dans la cour de récréation le port des bonnets et des capuches sont autorisés en cas de conditions météorologiques particulières.

En ce qui concerne les piercings, seuls les piercings aux oreilles ainsi que les piercings discrets sont tolérés.

Les élèves qui après avertissement se présenteront encore à l'Institut dans une tenue inadéquate, seront renvoyés à leur domicile. Ils ne seront à nouveau acceptés aux cours que dans le respect du règlement. Leurs parents en seront préalablement informés. Nous attendons dès lors la plus étroite collaboration de ces derniers dans ce domaine et les en remercions.

Education physique : tenue

T-shirt uni blanc, collant ou cycliste ou short ou training unis, chaussures de sport.

Natation : maillot une pièce pour les filles, slip de bain pour les garçons, bonnet de bain.

Frais scolaires

Les parents qui inscrivent leur enfant à l'Institut des Sacrés-Cœurs adhèrent ipso facto à la participation aux frais dans le respect des dispositions décrétales en la matière (art. 100 du Décret du 19/03/2019). Un relevé détaillé des frais vous sera communiqué dès la rentrée. Les frais d'uniforme ne sont pas couverts. Les factures des frais scolaires vous seront envoyées par mail dès le mois d'octobre. Toute demande particulière peut être demandée à la Direction.

Pause de midi

Pendant le temps de midi, les élèves de 1^{ère}, 2^{èmes} et 3^{èmes} années de l'implantation St Joseph ne peuvent pas sortir de l'établissement et ont accès au réfectoire pour prendre leur pique-nique. Possibilité de se procurer sur place moyennant paiement cash ou carte bancaire : potage et sandwiches uniquement pour les 1^{ères}, 2^{èmes} et 3^{èmes} années. Des distributeurs de boissons et de friandises sont accessibles durant la récréation et le temps de midi.

Les élèves des autres années ont un large choix de pique-nique à l'extérieur de l'école lorsqu'ils ont l'autorisation de sortir pendant le temps de midi.

Agenda Smartschool

Les matières vues se trouvent donc sur la plateforme « Smartschool » ainsi que la programmation des travaux. Au premier degré, un journal de classe « papier » est fourni pour noter les travaux et leçons. Pour les autres années, un journal de classe peut être pris en supplément pour permettre aux élèves d'indiquer les leçons, devoirs et travaux à réaliser.

Manuels scolaires et cahiers d'exercices

Dès la fin juin, vous pourrez consulter la liste des livres via le site internet [HTTPS://solera-platform.vercel.app](https://solera-platform.vercel.app) site de l'asbl « Rent a book » avec laquelle nous collaborons. Il est possible de commander sur ce site.

Bibliothèque

Une bibliothèque, entièrement imaginée par les élèves, vous accueille dans un lieu convivial et serein. Vous pourrez rechercher des documents et y trouver vos lectures scolaires. Des ateliers et des rencontres y sont parfois organisés. La bibliothèque est accessible au local 325 sur le site principal en fonction des activités organisées par les professeurs.

Abonnement scolaire

Notre école est desservie par la ligne de chemin de fer « Bruxelles-Charleroi » et par plusieurs lignes d'autobus. La gare de Waterloo est à 15 minutes à pied.

Pour de plus amples informations consultez le site internet :

Pour le TEC : www.infotec.be

Pour la STIB : www.stib-mivb.be

Pour la SNCB : www.belgianrail.be

Bourse d'études

Pour les élèves qui souhaitent l'obtention d'une bourse d'études, consultez le site : www.allocations-etudes.cfwb.be

Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE)

Le bilan de santé est réalisé par un service PSE. L'école de votre enfant est sous la tutelle du service PSE libre de Braine-l'Alleud. Cette équipe est constituée de médecins scolaires, d'infirmières, d'aide administrative.

Le bilan de santé est obligatoire et réglementé par le décret du Gouvernement de la Communauté française du 14/03/2019 relatif à la promotion de la santé à l'école.

En cas d'opposition au choix du service, les parents sont invités à envoyer au PSE un courrier par lettre recommandée pour le 30 septembre 2026 au plus tard. Ils feront alors réaliser ce bilan de santé par un autre service agréé pour le 30 novembre de l'année en cours sous peine de sanctions visées à l'article 31, alinéa 1^{er} du Décret relatif à la promotion de la santé à l'école du 14/03/2019 du ministère de la Communauté Française.

L'ONE nous demande de réaliser un programme précis de bilans de santé et de promotion de la santé en 2^{ème} et 4^{ème} secondaire et pour tous les primo-arrivants.

**DOCUMENT DESTINÉ À INFORMER LES PARENTS D'ÉLÈVES/L'ÉLÈVE MAJEUR SUR LA GRATUITÉ
D'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT**

Document à remettre aux parents, si l'élève est mineur, ou à l'élève majeur lors de toute inscription dans l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé

Madame, Monsieur, Chers parents,

Le Pacte pour un Enseignement d'excellence veut garantir à tous les enfants une école de qualité. Dans ce cadre, de nouvelles règles relatives à la gratuité scolaire sont entrées en application depuis la rentrée 2019-2020.

Ce document reprend les principales règles – nouvelles comme anciennes – relatives à la gratuité scolaire applicables dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Quels sont les frais scolaires¹ que l'école peut vous réclamer ?

Une participation financière peut être demandée pour des activités organisées **durant le temps scolaire** uniquement dans les cas suivants :

- Les **cours de natation** (déplacements compris) ;
- Les **activités culturelles et sportives** (déplacements compris) ;
- Les **séjours pédagogiques avec nuitée(s)** (déplacements compris) ;
- Les **frais des photocopies** distribuées, pour un montant maximum de 75 €/année scolaire ;
- Le **cout du prêt de livres scolaires, d'équipements personnels et d'outillage**.

L'école ne peut pas vous imposer un fournisseur ou une marque, mais elle peut demander qu'un vêtement soit d'une couleur précise. Si l'école souhaite qu'un logo figure sur un vêtement, elle vous fournit ce logo.

L'école peut également vous **proposer** des achats groupés, des frais de participation à des activités facultatives ou vous proposer de souscrire à des abonnements à des revues, en lien avec le projet pédagogique. Ces frais doivent correspondre au cout réel et ne sont **pas obligatoires**.

Les **frais liés aux temps extrascolaires** (temps de midi, études du matin et du soir) ne sont pas des frais scolaires et peuvent donc vous être réclamés si votre enfant est concerné.

Quelles sont les autres règles importantes à connaître par rapport à la gratuité scolaire ?

- **Aucun droit d'inscription et aucune demande de services** ne peuvent vous être imposés, que ce soit directement par l'école ou indirectement via un autre organisme (ASBL, amicale, association)².

¹ « Frais scolaires » : les frais afférents à des services et fournitures portant sur des activités organisées dans le cadre de l'enseignement dispensé par les écoles organisées ou subventionnées durant les périodes d'apprentissages prévues dans l'horaire des élèves. Sont aussi considérés comme frais scolaires les droits d'accès à la piscine, les droits d'accès aux activités culturelles et sportives et les frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitée(s).

² **Sauf** pour les élèves qui s'inscrivent en 7^e année de l'enseignement secondaire général et pour les élèves qui ne sont pas soumis à l'obligation scolaire, qui ne sont pas ressortissants des États membres de l'Union européenne et dont les parents ou le tuteur légal non belges ne résident pas en Belgique.

- Le journal de classe, les diplômes, les certificats d'enseignement ou les bulletins scolaires sont fournis gratuitement.
- **Aucun paiement ne peut transiter par votre enfant s'il est mineur.**
- Votre enfant mineur ne peut pas être impliqué dans le dialogue portant sur les frais scolaires et les décomptes périodiques.
- Le non-paiement des frais scolaires ne peut **en aucun cas être un motif de sanction pour votre enfant** (refus d'inscription, exclusion ou toute autre sanction).
- Si l'école veut utiliser un manuel scolaire, un cahier d'exercices ou une revue comme support pour un cours, elle peut vous proposer de l'acheter. Si vous ne souhaitez pas l'acheter, l'école peut imposer un prêt payant.

Comment l'école communique-t-elle avec les parents en la matière ?

- Une **estimation des différents frais** qui vous seront réclamés doit vous être remise, **par écrit**, en début d'année scolaire. L'école ne peut pas vous demander un forfait unique couvrant tous les frais de l'année scolaire.
- Des **décomptes périodiques** détaillant les frais vous seront communiqués durant l'année scolaire. **Seuls** les frais renseignés sur ces décomptes peuvent vous être réclamés.
- Lorsque les frais scolaires **excèdent 50 €**, vous avez la possibilité d'obtenir un **échelonnement de paiement** (sur demande).
- Les dispositions légales relatives à la gratuité doivent se retrouver dans le règlement d'ordre intérieur de l'école, sur les estimations de frais et les décomptes périodiques.

Que faire en cas de non-respect des règles de gratuité ?

Si vous pensez qu'une des règles en matière de gratuité n'est pas respectée, **nous vous invitons à rencontrer la direction d'école et/ou à en discuter avec vos représentants au Conseil de participation**. Vous pouvez également vous adresser à l'**Association de Parents** de votre école.

En dernier recours, une plainte peut être déposée auprès de l'Administration générale de l'Enseignement (AGE) : ✉ gratuite.ensobligatoire@cfwb.be

Plus d'infos sur : www.enseignement.be

Vous trouverez le [Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire](#) et toute information complémentaire sur le portail de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Enseignement.be) dans la rubrique : « De A à Z » → Gratuité d'accès à l'enseignement obligatoire.

Nous souhaitons à votre enfant et à vous-mêmes une belle année scolaire.


Fabrice AERTS-BANCKEN
Directeur général



Institut des Sacrés Cœurs
Place Albert 1^{er}
1410 Waterloo
02/354.01.86

A l'attention des élèves et de leurs parents

Objet : Information sur la commande groupée de manuels scolaires

Chers Elèves, Chers Parents,

Dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire, notre établissement propose aux familles qui le souhaitent un système d'achat groupé facultatif de manuels scolaires, mis en place avec un partenaire externe.

Ce service est entièrement optionnel et chaque famille reste libre d'acquérir les ouvrages par le canal de son choix.

Le site utilisé a été construit spécifiquement pour notre école :

- Il contient uniquement les manuels demandés par nos enseignants :
- Il permet une commande simple, rapide et sécurisée, directement par internet ou par téléphone,
- Il offre des solutions de location, d'achat et de revente de manuels entre parents,
- Il donne la possibilité de retourner les manuels en cas de changement d'école ou d'option.

Vous trouverez la liste complète des manuels requis sur le site de notre partenaire externe.

Pour adhérer au système d'achat groupé, scannez ce QR code :



Conformément aux circulaires 7136 et 7737, ce service est facultatif, sans obligation d'achat, et sans avantage financier pour l'établissement.

Nous restons à votre entière disposition pour toute question complémentaire, et vous prions d'agréer, Chers Elèves, Chers Parents, l'expression de nos salutations distinguées.

La Direction,
C. Bondekwe



Institut des Sacrés Cœurs
Place Albert 1^{er}
1410 Waterloo
Belgique

Waterloo, le 11/05/2026

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Conformément aux recommandations des circulaires n°7052 du 19/03/2019 et n°7714 du 28/08/2020, une Participation financière vous sera demandée pour des activités organisées pendant les temps scolaires uniquement dans les cas suivants :

- Les cours de natation (déplacements compris) ;
- Les activités culturelles et sportives (déplacements compris) ;
- Les séjours pédagogiques avec nuitées (déplacements compris) ;
- Les frais de photocopies distribuées, pour un montant maximum de 75 euros par année scolaire ;
- Le coût du prêt de livres scolaires, d'équipements personnels et d'outillage.

Conformément aux dispositions organisationnelles de l'Institut des Sacrés-Cœurs de Waterloo, je vous prie de prendre bonne note des informations ci-dessous concernant les frais scolaires 2026-2027.

Concernant les activités culturelles et sportives ainsi que les séjours pédagogiques, veuillez-vous référer au tableau en page suivante. Nous vous informons que celles-ci sont réservées et payées anticipativement par notre école, dès lors, il n'y a qu'un certificat médical qui donne droit à un remboursement partiel ou total en fonction de l'organisme accueillant. Certains frais ne seront remboursés en aucun cas. Il s'agit de frais forfaitaires (les acomptes) exemple : location de cars, chambres communes, etc. En outre, en cas d'exclusion disciplinaire, les frais ne vous seront pas remboursés.

Concernant les frais de photocopies et documents pédagogiques, nous vous demanderons une participation de maximum 75€/an.

Concernant les coûts d'équipements personnels et d'outillage, ils vous seront proposés et facturés via des achats groupés par l'école.

Vous recevrez plusieurs notes de frais durant cette année scolaire. Sur chacune d'entre elles figureront le montant porté en compte et le solde dont vous êtes redevable à l'ASBL du fait du non-paiement éventuel de notes antérieures. Afin de maintenir la stabilité financière de l'ASBL, nous vous invitons à régler ces notes dès leur réception. En cas d'accumulation de notes de frais non payées, nous nous verrons dans l'obligation de faire appel à un huissier.

D'autre part, nous vous conseillons de prendre contact avec la direction de notre école soit par mail à institut-direction-generale@sacrescoeurs.be, soit par téléphone au 0475/77.03.22, si une difficulté quelconque venait à se présenter, un échelonnement de dettes est toujours possible, de même que des versements anticipés.

Le compte bancaire est le **BE08 0011 2465 8113, n'oubliez pas de reprendre la communication structurée à chaque paiement (à défaut, NOM-PRENOM-CLASSE).**



Institut des Sacrés Cœurs
Place Albert 1^{er}
1410 Waterloo
Belgique

Les notes de frais vous sont envoyées par e-mail. Veuillez donc à bien mettre vos informations personnelles à jour auprès de notre secrétariat élève (02/354.01.86 poste 1). La première sera émise après le congé d'automne (mi-Novembre), merci de vérifier dans votre boîte mail afin d'éviter tout retard de paiement. En cas de non-réception, veuillez contacter l'économat economat@sacrescoeurs.be . Les factures suivantes arriveront fin Février, fin Avril et mi-Juin.

Je vous remercie de votre bonne attention, reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Chers Parents, l'expression de mes sentiments très dévoués.

Chikuru BONDEKWE, Directeur



Institut des Sacrés Cœurs
Place Albert 1^{er}
1410 Waterloo
Belgique

Ci-dessous, nous vous présentons une estimation des frais scolaires 2026 – 2027 par classe sur base des frais 2025-2026.

Classes	Tronc commun	2D	2C/S
Obligatoire	125 € Voyage Adeps 300 €	145 €	150 €
Facultatif *			
Classes	3GT	3TT	3TQ A/B
Obligatoire	120 €	110 € Stage d'écologie (3TTA)230€	150 €
Facultatif *	Voyage scolaire (3GT)200€		Voyage scolaire (Option tourisme)360€
Classes	3TQC	3P	4GT
Obligatoire	120 €	145 €	140 €
Facultatif *		100 €	Voyage scolaire 250€
Classes	4TT	4TQA	4TQB
Obligatoire	120€	150€	140€
Facultatif *	Voyage scolaire : 250€		Voyage scolaire 360€
Classes	4TQC	4TQD	4P
Obligatoire	160 €	150 €	140 €
Facultatif *	Voyage scolaire 250 €	Voyage scolaire 250 €	100 €
Classes	5GT	5TT	5TQ
Obligatoire	135 €	130€	140€
Facultatif *	Retraite 120 €	Retraite 120 €	Retraite 120 €
Classes	5P	6GT	6TT
Obligatoire	120 €	120 €	130 €
Facultatif *	Retraite 120€	Voyage rhéto 700€	Voyage rhéto 700€
Classes	6TQ	6P	7P
Obligatoire	150 €	120 €	115 €
Facultatif *	Voyage rhéto 700 €	Retraite 120 €	Voyage rhéto 700 €
Classes	7 PES		
Obligatoire	150 €		
Facultatif *			

* Les frais facultatifs signifient que ce sont des frais dus à partir du moment où votre accord a été donné.

Chers parents, chers élèves,

Par la présente, nous vous informons des services offerts par le centre PMS libre de Braine-l'Alleud, qui travaille en collaboration avec l'Institut des Sacrés Coeurs.

L'équipe du centre Psycho-Médico-Social (PMS) est composée de conseillers/auxiliaires psychopédagogiques, d'auxiliaires paramédicaux, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires logopédiques.

L'accompagnement PMS consiste à écouter, chercher à comprendre ensemble et mobiliser les ressources du jeune, ainsi que celles de son entourage (parents et équipe éducative). Nous soutenons les jeunes tout au long de leur parcours scolaire. Nous vous invitons à visionner la capsule vidéo « mais au fait, c'est quoi un CPMS ? ».

Dans notre travail avec les jeunes, leurs parents et l'équipe éducative, nous proposons :

- Une présence continue en vue de favoriser le développement du jeune et son bien-être à l'école
- La mise en place d'un accompagnement pour prévenir l'apparition de difficultés (scolaires, personnelles, relationnelles) et, si ces difficultés surviennent, pour rechercher des pistes en vue de soutenir une évolution positive de la situation
- Une aide dans le choix d'une orientation scolaire, en complément de ce qui est déjà mis en place par l'école

Les centres PMS libres sont subventionnés par les pouvoirs publics ; nos prestations sont donc gratuites. Les avis que nous vous remettons, en toute indépendance, sont consultatifs.

Nous travaillons dans le respect des règles légales et déontologiques de secret professionnel et de protection des données à caractère personnel (règlement européen 2016/679 dit « rgpd »). Les informations à ce sujet sont disponibles sur notre site internet.

Tout jeune peut bénéficier des interventions du centre PMS dans l'école. Ces actions peuvent se situer au niveau du groupe-classe ou au niveau de l'élève (en guidance individuelle).

Vous pouvez à tout moment, refuser l'intervention de guidances individuelles. Si tel est votre souhait, il suffit de prendre contact avec Madame Bérengère VAN PASSEL, Directrice du Centre, qui vous fera parvenir les documents spécifiques à remplir.

Nous souhaitons à chacun une année scolaire harmonieuse.



Lien vers notre site internet

Pour le Centre PMS,

Bérengère VAN PASSEL
directrice

ALLOCACTIONS D'ÉTUDES

Et si j'y avais droit ?

Rendez-vous sur notre site internet :

www.allocations-etudes.cfwb.be



Pour qui ?

L'allocation d'études ou bourse d'études est une aide financière qui peut être octroyée aux élèves de l'enseignement **secondaire** et aux étudiants du **supérieur**.

Quelles sont les conditions ?

Pour bénéficier d'une allocation d'études, différents critères et conditions seront pris en compte, dont principalement les revenus du ménage et les revenus cadastraux ou de loyers.

Un changement récent dans votre situation financière (perte d'emploi, divorce, décès, maladie...), peut être pris en compte, sous certaines conditions, et permettre l'octroi d'une allocation spécifique.

Comment introduire sa demande ?

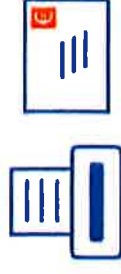
Chaque année, à partir de juillet et jusqu'au 31 octobre, vous introduisez une demande via notre site internet.

Deux possibilités s'offrent à vous sur www.allocations-etudes.cfwb.be

Le formulaire électronique
Il permet une démarche simplifiée, sécurisée et sans frais.



Le formulaire papier (PDF)
à télécharger et imprimer.
Puis à compléter et à renvoyer obligatoirement par courrier postal recommandé.



ou

Pour que votre dossier soit recevable, vous devez disposer, à la date de la demande, d'une composition de ménage établie en Belgique.

Retrouvez toutes les informations sur notre site internet.



02 413 37 37 du lundi au jeudi de 09h à 12h

Les informations reprises dans cette brochure sont toujours susceptibles de changements.

Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère - www.fwb.be - 0800 20 000

Administration générale de l'Enseignement - Direction générale de l'Enseignement supérieur de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique
Service général de l'Enseignement tout au long de la vie - Direction des Allocations et Prêts d'Études - www.enseignement.be

Éditeur responsable : Lise-Anne Hansse, Administratrice générale de l'Enseignement, Avenue du Port 16 - 1080 Bruxelles - Graphisme : DAPE - Mai 2021



Institut des Sacrés Cœurs
Place Albert 1^{er}
1410 Waterloo
02/354.01.86

CONTACTS

Adresse officielle :

INSTITUT DES SACRES-CŒURS DE WATERLOO

Place Albert Ier - 1410 Waterloo

Site : www.sacrescoeurs.be

N° FASE : 694

Deux implantations :

- Implantation principale (Site Albert) : pour les élèves de 4^e, 5^e et 6^{ème} années
+ tous les élèves inscrits en professionnel –
Le secrétariat élèves/inscriptions – Le secrétariat professeurs - La Direction
générale : Place Albert Ier - 02/354.01.86 (poste 1)
- Implantation des 1^{ères}, 2^{èmes} et 3^{èmes} (Site Saint Joseph) :
Rue Théophile Delbar, 9 - 02/354.53.06

Adresses mails :

Direction générale : M. C. Bondekwe : institut-direction-generale@sacrescoeurs.be
Direction adjointe 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} : M. J. Mannerie : institut-sec-inf@sacrescoeurs.be
Direction adjointe 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et Professionnelle : Mme V. DEBUCK :
institut-sec-sup@sacrescoeurs.be
Secrétariat Direction : M. P. Cambier : secretariat-professeurs@sacrescoeurs.be
Secrétariat Elèves : Mme P. Laffineuse : institut-secretariat@sacrescoeurs.be
Comptabilité : M. J. Thomas – Mme S. Moonens : economat@sacrescoeurs.be

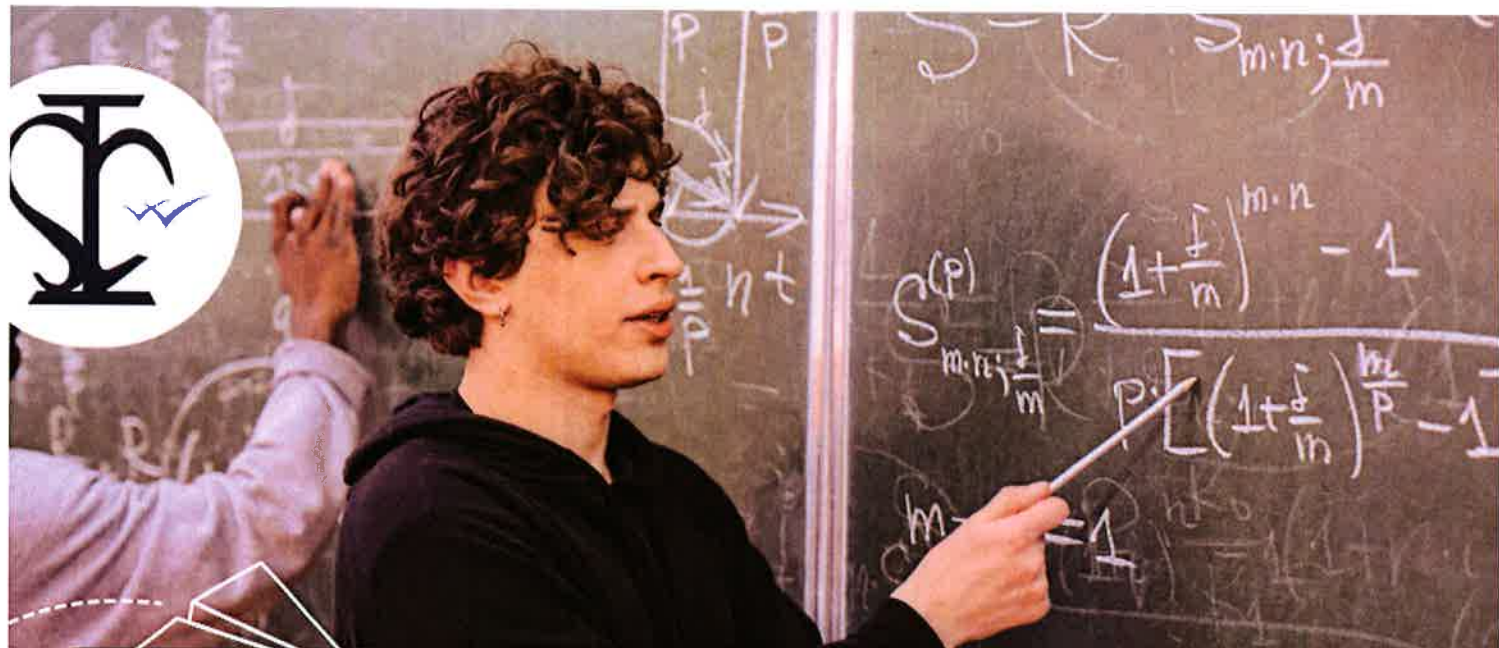
Le projet éducatif, le projet pédagogique, le Règlement Général des Etudes (RGE), le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) et le projet d'établissement sont disponibles sur notre site (www.sacrescoeurs.be).

GRILLES HORAIRES PROPOSEES A L'INSTITUT des Sacrés-Cœurs de Waterloo

1er DEGRE
1ère, 2ème commune, 2ème supplémentaire
2ème différenciée

2ème DEGRE	
3ème	4ème
Générale de Transition Langues modernes (LM1 et LM2) Technique de Transition Sciences économiques appliquées Sciences appliquées Sport Hockey Technique de Qualification Gestion Sociales et animation Secrétariat et tourisme Professionnel Travaux de bureau	Générale de Transition Langues modernes (LM1 et LM2) Technique de Transition Sciences économiques appliquées Sciences appliquées Sport Hockey Technique de Qualification Technicien en comptabilité Agent en éducation Agent en accueil et tourisme Professionnel Collaborateur administratif

3ème DEGRE	
5ème	6ème
Générale de Transition Langues modernes LM1, LM2, LM3 (allemand) Technique de Transition Sciences économiques appliquées Sciences appliquées Sport Hockey Technique de Qualification Technicien en comptabilité Agent en éducation Agent en accueil et tourisme Professionnel Collaborateur administratif	Générale de Transition Langues modernes LM1, LM2, LM3 (allemand) Technique de Transition Sciences économiques appliquées Sciences appliquées Sport Hockey Technique de Qualification Technicien en comptabilité Agent en éducation Agent en accueil et tourisme Professionnel Collaborateur administratif
7ème	
Professionnel Gestionnaire de Très Petites Entreprises Formation préparatoire (PES) Sciences fortes	



7e préparatoire sciences

Année préparatoire aux études supérieures

- Remise à niveau scientifique
- Un suivi personnalisé
- Rigueur et méthode



02 354 01 86

www.sacrescoeurs.be

institut-secretariat@sacrescoeurs.be

**Inscris
toi !**